

PARIS, le 21 février 2018

Prévention des conflits d'intérêts des hauts fonctionnaires et lutte contre les violences conjugales : le groupe RDSE soumet ses propositions au débat du Sénat

Le Sénat discutera ce 22 février de deux propositions de loi présentées par le groupe du RDSE dans le cadre de son ordre du jour réservé :

- La proposition de loi du Président Jean-Claude Requier (Lot) *visant à renforcer la prévention des conflits d'intérêts liés à la mobilité des hauts fonctionnaires*, qui a pour objectif de mieux encadrer les allers-retours entre secteur public et secteur privé afin de garantir la transparence des évolutions de carrière et faire disparaître tout risque de suspicion ;
- La proposition de loi de Mme Françoise Laborde (Haute-Garonne) *sur le régime de l'exécution des peines des auteurs de violence conjugale*, qui permet de supprimer certains aménagements de peine pour les personnes condamnées en raison de tels faits, en vue de les maintenir à une distance effective des victimes.

Au travers de ces deux textes, le groupe du RDSE entend ainsi soumettre au débat deux sujets d'importance, sur lesquels nos concitoyens attendent des réponses significatives des pouvoirs publics :

- Le rôle fondamental des hauts fonctionnaires dans la poursuite de l'intérêt général mais aussi le devoir d'exemplarité que la société est en droit d'attendre d'eux
- L'exigence d'une sévérité sans faille contre les auteurs de violences conjugales

Contact : Groupe RDSE – 01 42 34 25 00 – rdse@rdse.senat.fr